



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

ARRETE n° 2025-112
ARRETE AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN CHAPITEAU SUR LE DOMAINE PUBLIC

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2007 réglementant l'occupation du domaine public,

ARRETE

Article 1 : L'établissement de Monsieur François Gatuingt, de type CTS de 4ème catégorie, sis 22 Rue François Monier 72028 LE MANS CEDEX est autorisé à ouvrir au public un chapiteau de 12 m x 15 m, sur la voie publique, les 05 et 06 avril 2025

Article 2 : L'emplacement occupé, situé sur le parking du stade de la madeleine, Rue de la madeleine, devra être tenu par le permissionnaire en parfait état de propreté. Toute installation devra être mobile et disposée de façon à n'occasionner aucune dégradation à la voie publique.

Article 3 : La présente autorisation est révoicable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui sont imposées.

Article 4 : Le gardien de police municipale et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- . Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de LOCMINE
- . Monsieur le gardien de police municipale
- . Monsieur François Gatuingt, organisateur de l'évènement « Les Mascottes font leur show »

Fait à Moréac le 19/02/2025
Pour le Maire,

